



RGPD : LA RECETTE POUR DÉPLOYER UNE BONNE GOURVERNANCE DE L'INFORMATION

A l'heure de la dématérialisation, il est nécessaire pour une entreprise de garantir des processus documentaires uniformisés. Que ce soit pour limiter sa transmission de papier, faciliter l'accès de l'information, optimiser sa prise de décision ou bien réduire les temps de traitement, l'entreprise doit procéder dans un cadre juridique strict. Or le RGPD est le texte de référence en matière de conformité.

Pour une gouvernance de l'information réussie, Iron Mountain vous livre sa recette inratable, conforme aux nouveaux enjeux des entreprises dans le plus grand respect de la législation.

Pour rappel, le RGPD n'est pas un concept nouveau ! Il est hérité de la loi française de 1978 Informatique et Liberté.

En application depuis le 25 mai 2018 il :

- Impose de nouvelles règles
- Fixe de vraies sanctions
- Détermine une nouvelle manière de traiter les données personnelles



LES INGRÉDIENTS D'UNE BONNE CONFORMITÉ RGPD

Garantir la sécurité de toutes les données collectées, traitées et stockées contre les risques de perte, de vol ou de divulgation.

Documenter les mesures et procédures de protection.

Recueillir et prouver le consentement éclairé des individus.

Garantir aux personnes physiques l'accès, la modification, la restitution et l'effacement de leurs données.

Notifier la CNIL sous 72h en cas de risque réel d'atteinte à la protection de la vie privée.

Il est impératif pour les entreprises de réfléchir aux flux d'informations pour déployer un programme garantissant la fiabilité et l'accessibilité de l'information dans le strict respect de la réglementation en matière de conformité.

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ AU COEUR DU RÈGLEMENT

LES POINTS IMPORTANTS À RETENIR !

Le risque de sécurité concerne tous les niveaux de l'entreprise.
Chaque collaborateur de l'entreprise doit être responsabilisé.
Les données personnelles doivent être communiquées seulement quand cela est justifié.
L'information ne doit pas être conservée plus longtemps que nécessaire, au risque d'encourir des coûts et des sanctions.
L'entreprise est représentée au pénal par le PDG.

Le RGPD n'interdit pas de recueillir des données personnelles !
Mais celles-ci doivent être légitimes pour la profession.
Le consentement au traitement a été élargi, ce dernier doit être intentionnel.

LES DEVOIRS DES ENTREPRISES FACE AUX DROITS DES CITOYENS EUROPÉENS

Désigner un DPO.

Documenter ses procédures et liens contractuels.

Mettre à jour ses contrats pour tenir compte du RGPD.

Être à jour dans l'information et la sécurisation juridique en cas de transfert des données hors de l'UE.

Tenir un registre des activités de traitement.

Assurer une sécurité informatique renforcée.

Adopter la logique de Privacy by Design.

Droit à l'information.

Droit à la portabilité des données.

Droit d'opposition.

Droit à l'oubli.

Droit à une intervention humaine.

Droit à la limitation du traitement.

LES SANCTIONS ENCOURUES

ATTENTION
AUX
SANCTIONS !

FINANCIÈRES

Jusqu'à 20 Millions d'€
ou
4% du CA annuel

PÉNALES

Jusqu'à 5 ans de prison
et
300 000€ d'amende

RISQUE
MÉDIATIQUE
TRÈS FORT

LES INFOS À RETENIR POUR ÊTRE EN CONFORMITÉ

Constituez un registre de vos traitements de données.

Faites le tri dans vos données.

Sécurisez vos données

LES BONNES PRATIQUES FACE AU RGPD

Respectez le droit des personnes

Processus, organisation, technologie et ressources, le RGPD est l'occasion d'harmoniser les pratiques de son entreprise, pour être en conformité.

Le RGPD ne doit pas être vu comme une sanction, mais bien comme l'opportunité de développer le capital informationnel de son entreprise.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Téléchargez le livre blanc
« RGPD : Les recettes pour déployer une bonne gouvernance de l'information »

TÉLÉCHARGEZ LE LIVRE BLANC

Vous avez besoin de plus d'informations, d'aide ou de conseils?
CONTACTEZ NOUS AU : 0800 215 218 ou WWW.IRONMOUNTAIN.FR/CONTACT-US

